



Infos utiles Janvier 2026



contact@cftc-saintmaclou.fr



<https://cftc-saint-maclou.fr>



[cftc_saint_maclou](https://www.instagram.com/cftc_saint_maclou)



[CFTCSaintMaclou](https://www.facebook.com/CFTCSaintMaclou)

*La CFTC
Agir pour vous, avec vous*

Rémunération Réseau

Magasiniers

Salaire fixe Saint Maclou 1850 € bruts + % commission magasin + Primes préparation / Alerte client commandes stock

Poseurs

% Commission sur le CA réalisé sur le mois

Vendeurs

Fixe 1700 € bruts + Prime atteinte de l'objectif magasin + Prime CA pose + Prime CA individuel. Minimum de salaire 1850 € ou minima Groupes/Niveaux

Prime collective objectif magasin

Atteinte objectif	75 %	80 %	83 %	85 %	90 %	94 %	97 %	100 %	103 %	106 %	110 %	115 %	120 %	125 %
Part Variable	0 €	120 €	147 €	165 €	210 €	246 €	273 €	300 €	327 €	354 €	390 €	435 €	480 €	480 €

Depuis le 01/01/2025, la prime collective magasin n'est plus garantie à hauteur de 120 € par mois

Prime CA pose

Objectif de CA pose 10 000 € : 250 € à l'atteinte.

Prime complémentaire de 50 € par tranche de 1 000 € CA pose

En 2026, 3 paliers 5000 € > 100 € ; 7000 € > 150 € ; 9000 € > 200 €

Prime CA individuel

Objectif de CA total 50 000 € : 300 € à l'atteinte.

Prime complémentaire de 50 € par tranche de 2 500 € CA total

En 2026, 4 paliers 30 000 € > 100 € ; 35 000 € > 150 € ; 40 000 € > 200 € ; 45 000 € > 250 €

Nouveaux entrants : sécurisation salariale à 2100 € bruts pendant 5 mois

Adjoints

Salaire fixe + Prime atteinte de l'objectif magasin + Prime sur le Taux de service + Pourcentage CA individuel

RM

Salaire fixe + Prime CA pose facturé + Prime CA commercial facturé + Prime taux de remise Superbonus sur le NPS

Congés pour évènements

Des congés exceptionnels payés sont accordés au salarié, sur présentation d'un justificatif :

- mariage du salarié ou PACS : 6 jours
- naissance ou adoption d'un enfant : 3 jours
- mariage d'un enfant : 2 jours
- décès du conjoint (mariage, PACS, concubin-e) : 10 jours
- décès d'un enfant : 12 jours ou 18 jours enfant - de vingt-cinq ans ou enfant parent/à charge d'un enfant
- décès du père, de la mère, du beau-père, de la belle-mère, d'un frère, d'une soeur : 3 jours
- décès d'un autre ascendant ou d'un descendant autre qu'un enfant : 2 jour
- décès du beau-frère, d'une belle-soeur : 1 jour.

Lorsque le décès nécessite un déplacement de plus de 300 kilomètres du domicile du salarié, il lui sera accordé une autorisation d'absence complémentaire de 1 jour

- hospitalisation du conjoint : 2 jours
- Jours enfants malades 4 jours ou 8 1/2 journées pour les enfants de - de 16 ans. En cas d'hospitalisation 4 jours ou 8 1/2 journées supplémentaires. Congés non rémunérés.
- entrée d'un enfant en classes maternelles, cours préparatoire et sixième : 2 heures
- annonce de la survenance d'un handicap chez un enfant : 2 jours
- déménagement : 1 jour non renouvelable pendant 2 ans après 1 an d'ancienneté

Éléments de salaire

Calcul des Congés Payés :

Salariés au fixe, méthode du maintien de salaire

Salariés au variable, méthode du 1/10ème
(<https://tinyurl.com/3kxh55xy>)

Calcul du RTT : Base CP

Ticket restau 8 € / jour travaillé / mois. Les sommes non utilisées sont reportées une année sur l'autre

Prime Poseur Tuteur : 100 € bruts / mois

Prime magasiniers : Débutant 40 € Confirmé 80 €

Grille des salaires

Salaires minima mensuels au 14 mai 2024 Convention collective du négoce de l'ameublement

GROUPE	NIVEAU	Salaires minima mensuels (base 151,67 heures)
1	Niveau unique	1794
2	1	1799
	2	1803
	3	1809
3	1	1826
	2	1848
	3	1878
4	1	1918
	2	1947
	3	1976
5	1	2057
	2	2097
	3	2200
6	1	2348
	2	2420
	3	2491
7	1	2672
	2	3068
	3	3288
8	1	3475
	2	3786
9	1	4419
	2	4873

Réseau

Magasiniers : Groupe 2 à 3

Aide-Poseurs : Groupe 2

Poseurs : Groupe 3 à 4

Hôtesse : Groupe 2 à 3

Vendeurs : Groupe 2 à 4

Adjoint RM : Groupe 5

RM : Groupe 6

DR : Groupe 7

Siège

Assistant produit : Groupe 5

Gestionnaire Achat : Groupe 4

Chef Produit (resp service) : Groupe 7

RTT & Jours d'ancienneté

RTT : 10 jours par an ; 11 jours pour les poseurs

1 jour d'ancienneté par an est accordé à partir de 10 ans d'ancienneté ; 2 jours à partir de 20 ans ; 3 jours à partir de 30 ans

Prime d'ancienneté : 3% du minimum conventionnel après 3 ans , 4% après 4 ans , 5% après 5 ans , 6% après 6 ans , 9% après 9 ans , 12% après 12 ans et 15% après 15 ans.

Prime médaille du travail

- Médaille d'Argent, 20 ans de carrière : 200 € net

- Médaille de Vermeil, 30 ans de carrière : 300 € net

- Médaille d'Or, 35 ans de carrière : 400 € net

- Grande Médaille d'Or, 40 ans de carrière : 500 € net

Pour bénéficier de la prime complémentaire Saint Maclou, il faudra avoir effectué 50 % des années de carrière dans l'entreprise.

CET

Le CET peut être alimenté deux fois dans l'année en juillet et en décembre.

Vous pouvez y mettre vos jours d'ancienneté ou vos RTT non pris au cours de l'année mais aussi tout ou partie des primes de toute nature.

L'entreprise abonde de 5 %.

Dotations CSE

Chèque Noël : 100 € par employé, 30 € par enfant (jusqu'à 16 ans inclus)

Subvention Meyclub : 95 € (disponible sur le site CSE Meyclub jusqu'au 31/12)

Glossaire :

CSE : Conseil Social Economique

CSSCT : Commission Sécurité Santé et Conditions au Travail

DS : Délégué Syndical

RS : Responsable Syndical au CSE

NAO : Négociations Annuelles Obligatoires

QVT : Qualité de Vie au Travail

GEPP : Gestion des Emplois et du Parcours Professionnel

CET : Compte Epargne Temps

Mutuelle / Prévoyance

Lors d'un arrêt maladie, les 3 jours de carence Sécurité Sociale sont pris en charge par la société (+ de 2 ans d'ancienneté)

La Mutuelle Saint Maclou : deux formules sont disponibles, la formule Confort et la formule Best. + d'infos sur <https://tinyurl.com/udrzjye5>

Prise en charge des IJ : <https://tinyurl.com/3ss9fmzn>

Remises au personnel

Sur les sols : 20 % de remise

Sur les services : 10 % de remise

Sur les tapis : 30 % de remise

Cumulable avec une opération dans la limite de 50 % de remise totale.

Cumul d'achat de 2000 €HT par année civile avec possibilité de cumuler sur 3 ans.

Liens utiles

Saint Maclou

CSE / Meyclub : <https://www.cse-tsm.fr/>

Mutuelle Verspieren : monespace.vespieren.com

Logement

Action logement : Offres et aides au logement <https://www.actionlogement.fr/>

Visale : Caution locataire pour les 18/30 ans <https://www.visale.fr/>

Adhérents CFTC

Assistance juridique : 02 51 86 61 09

Vos représentants CFTC

Ahcène **KESSAI** / Poseur Vichy / Élu CSE

Bénédicte **MONFOURNY** / Vendeuse Vichy / Éluée CSE
Commission logement

Christine **GOMES** / RM Nanterre / Éluée CSE
Commission économique / Commission égalité professionnelle /
CSSCT

Eric **PERREAU** / RM Savigny le Temple / DS

Hervé **AUBRY** / RM Villeneuve Loubet / RS

Jacques **MAZENS** / Adjoint Velizy / DS

Jan-José **MALIN** / Vendeur Clermont / Élu CSE / DS
Commission Formation

José **NOVAIS** / Siège Lezennes / Élu CSE
Trésorier CSE / Conseil d'Administration

Marc **BRUN** / Poseur Lanester / Élu CSE

Olivier **MARIETTE** / Siège B to B / Élu CSE
CSSCT / Référent harcèlement / Commission Economique

Rachid **TOUABI** / RM Herblay / Élu CSE

Sandro **DELICATA** / Adjoint Coignières / Élu CSE

Véronique **TREFFCON** / Siège Lezennes / Éluée CSE

Yvon **DOUHET** / Vendeur Villeneuve Loubet / Élu CSE
CSSCT / Commission Pose

La CFTC
Agir pour vous, avec vous